



BULLETIN D'INSCRIPTION dossier N°

VIDE GRENIER – ECHENEVEX – DIMANCHE 08 SEPTEMBRE 2024

Madame/Monsieur (Nom, Prénom)

Adresse

Code postal Ville

Téléphone..... Mail

Date de naissanceLieu de naissance

NationalitéNuméro Carte d'identité / Passeport

Date de délivrance Carte d'identité / Passeport

Lieu de délivrance Carte d'identité / Passeport

Plaque immatriculation du véhicule

Nature du stand

Nombre d'emplacements de 2m linéaires à 5€/2 m

Nombre de tables louées à 10€/table (selon disponibilité)

Une caution de 50 € par table vous sera demandée le jour de la manifestation.

Paiement par espèces ou chèque

Si chèque à l'ordre APE-Vide-Grenier.

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur

- i) **ne pas être commerçant(e) professionnel(le) ;**
- ii) **ne vendre que des objets usagés et personnels ;**
- iii) **ne pas participer à plus de DEUX manifestations de ce type au cours de 2024**
(Loi No 2008-776 du 4 août 2008)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Vide Grenier d'Echenevex.

J'autorise la Commission Animation d'Echenevex à m'informer des manifestations organisées par la commune.

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à.....le

Signature.....

La fiche d'inscription accompagnée du règlement signé, du paiement et d'une photocopie de la pièce d'identité doit être déposée lors d'une des trois permanences d'inscription.

Conformément au règlement, aucune inscription ne sera acceptée le jour de la manifestation, et toute réservation incomplète, déposée ailleurs ou non accompagnée de son paiement sera caduque.



Règlement du Vide Grenier d'Echenevex

1. L'accès des exposants se fera par la rue François Estier (coté ex-café Chez Lili). Les exposants après déballage (le plus rapidement possible) sortent de l'autre côté de la rue François Estier pour aller se garer au parking de la Chenaille **uniquement**. Les exposants doivent se conformer aux directives des placiers.
2. Les exposants devront impérativement s'installer de 6 à 8h45 heures. Le placement se fait au fur et à mesure des arrivées au Vide Grenier.
3. Aucune personne non inscrite ne sera acceptée.
4. Dès 8h45 aucune voiture ne pourra rester dans le périmètre et ne pourra rentrer avant 17h, fin du vide-grenier. Aucun véhicule à 2 ou 4 roues ainsi que des remorques ne seront autorisés à stationner sur le lieu de la manifestation.
5. Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse sera sanctionnée par l'organisateur. Le responsable du stand doit être majeur.
6. Il est interdit de vendre toute denrée alimentaire.
7. Est autorisé à la vente tout objet ancien, usagé, de collection et petit artisanat.
8. Sont interdits à la vente : les supports piratés ou téléchargés, toute substance nocive, illicite et explosive, et tout objet neuf, les armes blanches non mouchetées ou à percussion.
9. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
10. Les animaux doivent être tenus en laisse.
11. Les inscriptions sont à faire **obligatoirement et seulement** lors des permanences prévues devant la mairie d'Echenevex les jeudis 22 et 29 août de 16h30 à 18h30 et le samedi 31 août de 10h à 12h. En cas de pluie, elles se dérouleront à la Chenaille.
Le règlement devra se faire par chèque à l'ordre de « **APE – Vide-grenier** ». Toute réservation incomplète, déposée ailleurs ou non accompagnée de son montant sera caduque.
12. Pour tout renseignement, voir sur le site de la mairie d'Echenevex (www.echenevex.fr) ou par mail **videgrenier@echenevex.fr** . **Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone à la mairie**
13. Aucun remboursement ne pourra être demandé auprès des organisateurs, même si les conditions météorologiques ou sanitaires sont défavorables, ou si l'exposant ne peut se présenter le jour du vide grenier à l'heure dite.
14. Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite.
15. Les exposants doivent laisser leur emplacement propre et mettre leurs déchets dans les bennes prévues à cet effet sur le site.
16. Tout exposant doit se conformer aux règles sanitaires en vigueur à la date du vide grenier.
Fait à Echenevex, pour valoir ce que de droit
Déposé en Mairie d'Echenevex et en gendarmerie de Gex.

En signant ce règlement vous en acceptez tous les articles.

Merci de le dater, de le signer et de le remettre en même temps que votre bulletin d'inscription et votre paiement.

Date :

Signature :